

Délibération DEL-CC-2025-080

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 13 MAI 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le treize mai deux mille vingt-cinq, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente de séance.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (50) : Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, André GUILLERMIC, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Jean-Marc BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Yannick CHARRIER, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Jean-Louis LOGEIS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX

Pouvoirs (11) : Marie JARRY pouvoir à Pascal LAGOGUEE, Bruno BODIN pouvoir à Emmanuelle MENARD, Anne-Marie REVEAU pouvoir à Joël BARRAUD, Anne-Marie BARBIER pouvoir à Yannick CHARRIER, Bérangère BAZANTAY pouvoir à Pierre BUREAU, Sylvie BAZANTAY pouvoir à André BOISSONNOT, Nathalie BERNARD pouvoir à Jean-Louis LOGEIS, Armelle CASSIN pouvoir à Stéphane NIORT, Julie COUTOIS pouvoir à Serge BOUJU, Marie GAUVRIT pouvoir à Jean-Yves BILHEU, Jean-François MOREAU pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX

Absents (25) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Nicole COTILLON, Marie JARRY, Bruno BODIN, Anne-Marie REVEAU, Jean Claude METAIS, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Armelle CASSIN, Julie COUTOIS, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Muriel HELOU-DEVILLERS, Etienne HUCAULT, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-François MOREAU, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Patricia YOU

Date de convocation : 07-05-2025

Secrétaire de séance : Joël BARRAUD

FINANCES

Budget Annexe Régie à autonomie financière Energies Renouvelables : Approbation du compte administratif 2024 et affectation des résultats

Vu les articles L1612-12 et L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Comme le prévoit l'article L 2121-14 du CGCT, lors du débat sur le compte administratif un(e) président(e) de séance (autre que le président) est élu(e) par le conseil communautaire.

Monsieur le Président assiste au débat puis se retire au moment du vote.

Le compte administratif pour l'exercice 2024 a été arrêté au 31/12/2024.

Il est présenté selon la nomenclature M4.

Les résultats de l'année sont en concordance avec le compte de gestion du comptable du centre des finances publiques.

Il est proposé d'adopter le compte administratif 2024 dont les résultats d'exécution sont présentés ci-après :

ENERGIES RENOUVELABLES	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023 (1)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024 (2)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 (3)	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024 (5=1-2+3+4)
Investissement	92 236,97		-14 955,07	0,00	77 281,90
Fonctionnement	-13 802,57		-17 086,14	0,00	-30 888,71
TOTAL	78 434,40	0,00	-32 041,21	0,00	46 393,19

Il est proposé d'affecter les résultats définitifs comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS 2024		
Fonctionnement	Résultat de fonctionnement exercice 2024	-17 086,14
	Excédent ou déficit antérieur reporté	-13 802,57
	Excédent ou déficit cumulé	-30 888,71
Investissement	Résultat d'investissement exercice 2024	-14 955,07
	Excédent ou déficit antérieur reporté	92 236,97
	Excédent ou déficit cumulé	77 281,90
RAR	RAR dépenses	18 604,33
	RAR recettes	26 865,20
	Solde des RAR	8 260,87
	Besoin ou excédent de financement (solde négatif ou positif)	85 542,77
Affectation	Reprise du résultat en Investissement au R/001	77 281,90
	Affectation au R/1068 :	0,00
	Couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)	
	Reprise du résultat en Fonctionnement au R/002	-30 888,71

Le conseil communautaire, est invité à :

- **adopter le compte administratif tel que présenté ci-dessus ;**
- **arrêter les résultats définitifs 2024 tels que résumés ci-avant ;**
- **déclarer les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi ;**
- **affecter le résultat de fonctionnement 2024 comme indiqué ci-avant ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **20 MAI 2025**

Notifié ou publié le **20 MAI 2025**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

